



PARCOURS IMMERSIF POUR L'INSTALLATION AGRICOLE

Projets alimentaires territoriaux de la Mayenne

Convention de partenariat

Entre

La Communauté de communes des Coëvrons

située 2 Avenue Raoul Vadepiéd – BP130, 53601 EVRON cedex, représentée par son Président Joël BALANDRAUD autorisé à signer par délibération n°2023 091 du Conseil communautaire du 19 septembre 2023 et Décision du Président n°2023 394 ;

Le GAL Haute-Mayenne

situé 10 Rue Verdun - CS 60111 53103 Mayenne Cedex, représenté par Patrick SOUTIF, Président du GAL Haute Mayenne

Le GAL Sud Mayenne

situé 23 place de la République, BP 20402 Château-Gontier-sur-Mayenne, représenté par Vincent SAULNIER, Président du GAL Sud Mayenne

La Communauté d'agglomération de Laval (SIRET 20008339200015) dite Laval Agglomération

située 1, Place du Général Ferrié CS 60809, 53008 LAVAL Cedex, représentée par M. Florian Bercault, Maire de Laval et Président de Laval Agglo

Dites « les Collectivités »

Et

L'association Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne de la Mayenne _ CIAP 53

située 93 rue Alexandre Ribot 53000 Laval et représentée par ses co-présidents Jean-Yves BOUCHER et Catherine RENOÛ.

Dite « l'Association »

Préambule

Les territoires de Laval Agglomération, le GAL Haute-Mayenne (Communautés de Communes de Mayenne, du Bocage Mayennais, de l'Ernée et du Mont des Avaloirs), le GAL Sud-Mayenne (Communautés de Communes de Craon, Château-Gontier, Meslay-Grez) et la Communauté de communes des Coëvrons porte collectivement la mise en place d'un parcours immersif test visant à appuyer le renouvellement des générations d'agriculteurs et agricultrices engagés pour le climat.

Ce projet s'inscrit dans une démarche globale de réflexion menée par les 4 territoires visant à répondre à l'une de leur priorité partagée sur le volet agricole : encourager la transmission et l'installation des futurs agriculteurs vers des filières agricoles adaptées aux effets du changement climatique.

Dans ce cadre, une première étude de faisabilité des espaces tests agricoles en Mayenne, commanditée simultanément par les quatre Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) du département et réalisée par la Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne de la Mayenne (CIAP 53) en 2022 a conforté la volonté des élus d'agir sur ce sujet.

Ce travail a notamment fait ressortir l'intérêt du modèle « Alterfixe » en tant qu'outil pertinent et innovant pour renforcer l'attractivité de la Mayenne : attirer des candidats à l'installation, identifier les fermes à transmettre et faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs, soucieux d'atteindre des objectifs agricoles climato-vertueux, en leur proposant un parcours immersif (4 sessions d'accueil sur les 4 territoires PAT mayennais).

Cette dynamique départementale initiée dans le cadre des PAT offre ainsi un contexte propice pour mener à bien le présent projet avec l'appui des organismes du territoire à vocation de développement agricole.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention et périmètre d'intervention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre du parcours immersif agri-citoyens "Engagés !" à l'échelle des Projets alimentaires territoriaux mayennais animé par l'association CIAP 53.

Elle fixe aussi les modalités de partenariat et les engagements entre l'association et les 4 collectivités commanditaires du projet Alterfixe Mayenne : GAL Haute-Mayenne, GAL Sud-Mayenne, Laval Agglomération et la Communauté de communes des Coëvrons.

Article 2 : Objectifs et organisation du parcours immersif agri-citoyens "Engagés !"

- **Le programme immersif pour s'engager en agriculture paysanne "L'Alterfixe Mayenne"** a pour but de susciter des vocations pour le métier et mettre en lien des citoyens, des potentiels porteurs de projets et des fermiers, notamment ceux cherchant à transmettre ou cherchant des associés ou des salariés. Ce parcours permettra de :
 - faire des chantiers sur les fermes,
 - connaître les acteurs du monde agricole,
 - connaître le territoire et faire mûrir son projet d'installation, individuel ou collectif, grâce à la force du groupe.

L'organisation du parcours immersif agri-citoyens "Engagés se déroulera en 3 étapes - à préciser :

- **Phase 1- identifier les fermes** qui cherchent repreneurs, associés ou salariés et les accompagner/les former aux pratiques climato-vertueuses ainsi qu'à l'accueil des porteurs de projets agricoles engagés pour le climat. Identifier les transformateurs et les distributeurs pour les intégrer dans la démarche.
Réalisation à partir d'avril 2024, pour contacter un maximum de paysans concernés, sur tous les territoires de la Mayenne, via les réseaux paysans et le Répertoire Départ-Installation, ainsi que par les mairies et communautés de communes (mail et affiches). Poursuite des contacts tout au long du Parcours immersif 2024-2025.
- **Phase 2 - communiquer largement auprès du grand public :**
 - Sur le métier d'agriculteur engagé pour le climat afin de susciter des vocations et sur l'outil du parcours immersif
 - pour les accompagner dans leur choix de consommation, afin qu'ils modifient leurs usages et comportement vers une agriculture engagée pour le climat
 - pour capter les porteurs de projets agricoles afin qu'ils rejoignent le dispositif et qu'ils projettent leur installation engagée pour le climat.Avril 2024 : élaboration d'un répertoire "medias et +", pour joindre un maximum de public
Réalisation à partir de mai 2024 et tout au long des actions 2024-2025
Communication papier et web, lors des festivals autour de l'agriculture, de l'alimentation et du climat et par tous les moyens de communication locaux, régionaux et nationaux
- **Phase 3 - mettre en lien les fermiers, transformateurs et distributeurs (de la phase 1), les citoyens et les porteurs de projets agricoles.**
Le parcours comprend 3 mini-camps de 3 jours et un camp final de 15 jours. Il s'adresse aux porteurs de projets à l'installation agricole : public en reconversion, exclus de l'emploi et bénéficiaires du RSA, scolaires, personnes en recherche d'un emploi ... Pour chaque camp, un thème a été identifié afin de proposer un parcours complet sur l'installation-transmission, les rendre attractifs et accessibles au plus grand nombre. Afin de répondre aux objectifs duprojet, un Forum Installation-Transmission sera organisé sur chacun des camps, en partenariat avec toutes les structures d'accompagnement des porteurs de projet et cédants. Pour les camps de 3 jours, le nombre de porteurs de projets visés est de 15 à 20 personnes. Pour le camp final, le nombre de porteurs de projets visés est de 50 à 60 personnes.

La CIAP s'engage à :

> coordonner le parcours immersif agri-citoyens (Alterfixe) à l'échelle de la Mayenne et sur chacun des 4 territoires

La structure pilote (CIAP 53) assure la coordination du programme immersif. Elle organise le déroulement des temps forts puis les anime avec le soutien des 4 référentes PAT.

> réaliser l'inventaire des fermes à reprendre, qui cherchent des associés et des salariés, en partenariat avec les communautés de communes et les mairies.

> Mettre en œuvre la communication sur le parcours immersif agri-citoyens "Engagés !" - à détailler

- élaborer un plan de communication : prestation Chargé-e de Communication
- communication vers les fermiers en recherche de repreneur, associé ou salarié, dès avril 2024 et à poursuivre en 2025 : prestation ADEARM
- élaborer les supports de communication nécessaires pour chaque phase et chaque camp, dès avril 2024, en partenariat avec l'association Alterfixe Ornaïs : prestation Chargé-e de communication
- élaborer un communiqué de presse type : en mai-juin 2024, en partenariat avec l'association Alterfixe Ornaïs : prestation Chargé-e de communication/ salarié-e Gestion de Projet
- Mai 2024 : diffusion de l'offre "Parcours immersif" vers tous les médias locaux, régionaux et nationaux (presse, web, réseaux, circuits de formation...)

La CIAP fournit aux collectivités commanditaires les contenus de communication nécessaires pour que ces dernières puissent faire connaître les actions d'Alterfixe en cours et à venir.

> Accompagnement des fermiers, des porteurs de projets et des citoyens du territoire pendant le parcours immersif.

> Préparer, organiser et animer les camps d'été en partenariat avec les Collectivités :

- Le 1er mini-camp durera 3 jours, sur le territoire de Laval Agglomération, du 27 au 29 septembre 2024. Ce sera le lancement du dispositif avec un fort impact sur les citoyens.
Thème : "S'installer en Mayenne"
Sous-thèmes : "S'installer à Laval Agglomération", "Pression foncière & nourrir la population"
- Le 2ème mini-camp durera 3 jours, sur le territoire de la Haute-Mayenne, du 21 au 23 février 2025
Thème : "Préserver le bocage et l'élevage"
Sous-thème : "S'installer en Haute-Mayenne"
- Le 3ème mini-camp durera 3 jours également, sur le territoire du Sud Mayenne, du 16 au 18 mai 2025.
Thème : "Diversification des productions au sein des fermes"
Sous-thème : "S'installer au Sud-Mayenne"
- Le camp d'été durera 15 jours, sur le territoire des Coëvrons, en juillet-août 2025. Il sera l'étape finale de mûrissement des projets pour permettre leur réalisation (accompagnée par les partenaires du projet).
Thèmes : Toutes les thématiques déjà abordées de manière plus approfondies
Sous-thèmes : "S'installer dans les Coëvrons", "Installation en Collectif", "Gestion de la vie familiale et sociale",

Programme d'un camp de 3 jours type :

- Matin

7h : petit déjeuner

8h30 : présentation du planning et des activités proposées

9h- 11h30 : Chantiers et/ou visites

- Après-midi:

14h : rencontre avec des acteurs et structures

15h : découverte du territoire/ tables rondes/visites

- Soirée

19h : Témoignages/ débats



Des réunions de COPIIL et Comité technique des partenaires seront organisées avant et après chaque camp Alterfixe.

- avril 2024

Contacts avec les fermes en recherche de repreneurs, associés, salariés

Plan de Communication (prestataire)

- mai :

Communication tous medias, presse, radio, web, réseaux divers (prestataire)

Communiqué de presse, Contacter Wwoof-France

- Juin :

Embauche d'un-e salarié-e « chargé-e de gestion de projet »

Suite communication, Visiter les lieux d'accueil, Appel à bénévoles

Fichier des inscriptions

- Juillet :

Suite communication, Réservation d'un minibus pour le camp de septembre

Déterminer les besoins en matériel (cuisine, logistique diverse), lister les achats

préparer panneaux (présentation individuelles, fermes accueillantes, planning, auto-gestion)

Faire vidéos (paysans en recherche, porteurs de projet)

- Août :

Lister les inscriptions, Relancer la Communication,

Etablir des menus, rechercher les producteurs,

Rechercher des bénévoles, (cuisine, soutien, poste infirmier, vidéo-photos)

Informers les paysans accueillants (visites, chantiers)

- Septembre :

Relancer la communication, Finaliser le listing des participants

Faire les achats non périssables puis achats maraîchers, etc

Relancer les bénévoles

Prévoir un photographe/vidéaste pdt le camp de septembre

- Octobre :

Bilan du camp de Laval-Agglomération

Montage photo-vidéo

Contact avec les paysans accueillants pour les camps de février et mai

réservation minibus février, Relance communication

- à partir de novembre :

poursuivre et adapter des démarches similaires..

Article 3 : La coordination de l'action avec les partenaires et acteurs locaux

Dans toutes les étapes du dispositif, de nombreux partenaires seront sollicités pour contribuer à la mise en oeuvre du dispositif : les collectivités territoriales (PAT), les communes et communautés de communes, l'ADEARM, le CIVAM AD, le CIVAM Bio, Synergies, Terre de Liens Pays de la Loire, l'AFOC 53, Bocage 53, MNE, L'inter AMAP Mayenne, Solidarité Paysans, FDCUMA, Coodémarrage, Initiative Mayenne, APSS, SAFER, Chambre d'Agriculture, etc. Chaque structure apportera son expertise dans l'accompagnement des publics visés, de façon coordonnée.

- Organiser des réunions partenaires ;
- Informer et orienter vers tous les acteurs de développement agricole en fonction des souhaits du porteur de projet

Le porteur de projet est le seul à choisir son parcours au regard du panel des propositions d'accompagnement qui sera proposé de façon exhaustive à chaque situation.

Article 4 : Engagement de la Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne

L'association CIAP 53 s'engage à assurer les missions suivantes :

- Mobiliser et impliquer les partenaires identifiés (structures d'accompagnement, mairies, fermes en transmission, porteurs de projets en démarche d'installation...);
- Réaliser l'inventaire des fermes à reprendre, qui cherchent des associés et des salariés, en

partenariat avec les communautés de communes, les mairies, les partenaires sus-nommés, via les divers réseaux et le répertoire de la Chambre d'agriculture ;

- Coordonner, animer les temps de rencontre entre les différents partenaires et acteurs locaux associés au projet, et produire tout document de planification et de suivi jugé nécessaire pour assurer la bonne réalisation du projet ;
- Organiser et animer les camps d'été en partenariat avec les 4 collectivités ;
- assurer un suivi et le reporting de l'activité : l'association rédigera au fil de l'eau, et en particulier à l'issue de chaque camp, des rapports d'activité qui seront présentés en comité de pilotage et qui permettront de réajuster les étapes suivantes le cas échéant;
- produire les outils de communication nécessaires à chaque étape du projet en s'assurant de la validation des Collectivités pour les actions de communication (supports, communiqué de presse);
- Réaliser une évaluation du projet en complétant les indicateurs de suivi définis dans la candidature à l'AMI « Mayenne engagée pour le climat » pour permettre la valorisation des actes réalisés. L'association réalisera une évaluation qualitative (indicateurs de réussite) et quantitative (indicateurs de comptage) tels que : le nombre de partenaires impliqués (structures d'accompagnement, mairies, fermes en transmission, porteurs de projets en démarche d'installation...), le nombre de visiteurs des outils / nombre d'abonnés, le nombre de porteurs utilisateurs des outils, etc.;
- Établir un rapport final de mise en œuvre (une dizaine de pages synthétiques, reprenant la mise en œuvre du Parcours Alterfixe Mayenne sur les 4 territoires des PATs, les résultats et préconisations pour que les collectivités puissent réfléchir à prolonger la dynamique insufflée, notamment via l'animation de Collectifs Territoriaux pour Faciliter l'Installation et la Transmission Agricole (ACT'FIT) afin de soutenir la phase de post-installation. En effet, cette expérimentation a été réalisée avec succès dans le cadre du PAT des Coëvrans. Les objectifs sont :
 - de créer un réseau de soutien local autour de chaque porteur de projet,
 - de faire travailler ensemble les acteurs du territoire concerné par l'alimentation locale,
 - d'identifier les causes profondes des freins à l'installation/la transmission,
 - de faire émerger des solutions innovantes et permettre une implication concrète et active des citoyens.

À l'issue des 4 camps d'été organisés en Mayenne, les Collectivités prendront la décision de poursuivre ou non avec l'animation de collectifs territoriaux.

La mission d'animation, de coordination et le suivi/reporting se dérouleront du 2 avril 2024 au 31 décembre 2025.

La remontée des derniers actes devra se faire au plus tard le 20 novembre 2025.

Article 5 : Engagement des Collectivités

Le GAL Haute-Mayenne, le GAL Sud-Mayenne, Laval Agglomération et la Communauté de communes des Coëvrans s'engagent à financer les missions dans les conditions prévues par l'article 7.

Les 4 collectivités participent à la préparation du projet Alterfixe Mayenne, assurent la communication avec la structure pilote (notamment à destination de la presse, des élu-es ainsi que sur le site internet et les réseaux sociaux des collectivités).

Les Collectivités soutiennent la structure pilote dans l'organisation logistique des temps forts. Elles s'engagent à fournir un appui sur la logistique liée à l'accueil des camps sur les différents territoires (prospection sur les lieux d'accueil, mise à disposition de salles, etc.) et à s'impliquer dans l'accueil des porteurs de projets sur chacun des territoires pour en faire la promotion et faciliter les liens avec les acteurs de chaque territoire.

Les Collectivités s'engagent également à être à l'écoute de l'association sur les besoins de réajustements, d'adaptation ainsi qu'à anticiper le plus en amont possible toute modification à apporter à la présente convention.

Article 6 : Communication

L'Association s'engage à faire apparaître sur tous les documents informatifs ou promotionnels édités par elle les logos des Collectivités (GAL Haute-Mayenne, GAL Sud-Mayenne, Laval Agglomération et la Communauté de communes des Coëvrons), du « Projet alimentaire territorial » reconnu par le ministère de l'agriculture et du département.

Elle s'engage à mentionner les Collectivités et le soutien du département dans ses rapports avec les médias.

Article 7 : Conditions financières

En contrepartie des engagements décrits ci-dessus, le GAL Haute-Mayenne, le GAL Sud-Mayenne, Laval Agglomération et la Communauté de communes des Coëvrons verseront à l'association CIAP 53 un montant à hauteur de 25 300 € soit 6 325 € pour chaque collectivité.

Ce montant tient compte de l'intégralité des coûts directs et indirects liés à la réalisation des missions décrites dans la présente convention.

La participation financière sera réglée dans les conditions suivantes :

- un premier versement de 50% du montant prévue dans la convention, à la signature de la convention
- le solde sera payé à échéance de la convention. Le paiement sera effectué sur présentation du bilan d'activité détaillé et d'un état récapitulatif des dépenses.

Récapitulatif des postes budgétaires :

Temporalité	Désignation	Temps de travail	Montant
2024-2025	Coordination du parcours immersif agri-citoyens (Alterfixe Mayenne) à l'échelle de la Mayenne // 8 jours au total Soit par territoire : 2 jours x 550 € = 1 100 €	8 jours	4 400,00 €
	Préparation et organisation du camp sur le territoire, mutualisé avec l'ensemble du parcours immersif // 20 jours au total Soit par territoire : 5 jours x 550 € par territoire = 2 750 €	20 jours	11 000,00 €
	Accompagnement des fermiers, des porteurs de projets et des citoyens du territoire pendant le parcours immersif // 18 jours au total Soit par territoire : 4,5 jours x 550 € = 2 475 €	18 jours	9 900,00 €

Total jour actions		46 jours (coût/jour : 550 €)
MONTANT TOTAL DE LA PRESTATION		25 300 €
MODALITÉ DE PAIEMENT		
2024	Paielement du 1 ^{er} acompte de 50% à la signature	12 650 €
Fin mission 2025	Paielement du solde de 50%	12 650 €

Article 8 : Assurances

L'association exerce les activités mentionnées aux articles 2 et 3 sous sa responsabilité.

L'association s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité des Collectivités ne puisse être recherchée. L'Association devra être en mesure de justifier à tout moment de la souscription de ces polices d'assurances et du paiement effectif des primes correspondantes.

Article 9 : La durée et conditions de révisions de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter du 2 avril 2024 et jusqu'au 31 décembre 2025.

La convention pourra être modifiée, par voie d'avenant, acceptée par les deux parties.

Article 10 : Résiliation

La présente convention pourra être résiliée avant son terme d'un commun accord entre les parties.

En cas de non-respect d'une disposition de la convention par la CIAP 53, le GAL Haute-Mayenne, le GAL Sud-Mayenne, Laval Agglomération et la Communauté de communes des Coëvrons se

réservent le droit de résilier la convention, en respectant un préavis de 2 mois, et de demander le remboursement de la somme versée, au prorata du temps passé.

En cas de non-respect d'une disposition de la convention par le GAL Haute-Mayenne, le GAL Sud-Mayenne, Laval Agglomération et la Communauté de communes des Coëvrons, l'association CIAP 53 se réserve le droit de résilier la convention, en respectant un préavis de 2 mois, et de demander le paiement de la somme allouée, au prorata du temps passé.

En cas d'annulation d'une disposition de la convention, la liquidation des honoraires au Titulaire serait fonction du travail effectué par la CIAP 53 pour l'animation et la coordination du parcours immersif agri-citoyens.

Article 11 : Juridiction compétente en cas de litige

En cas de litige résultant de l'application de la présente convention et d'échec des négociations amiables, le Tribunal Administratif de Nantes est compétent.

Fait à

le

en 5 exemplaires originaux

Pour le GAL Haute-Mayenne

Monsieur le Président du GAL Haute Mayenne,

Patrick SOUTIF

Pour l'association CIAP 53

Madame la co-présidente de la CIAP 53

Catherine Renou

Pour le GAL Sud-Mayenne

Monsieur le Président du GAL Sud Mayenne,

Vincent SAULNIER

Pour Laval Agglomération

Monsieur le Président de Laval Agglomération,

Florian BERCAULT

Monsieur le Président de la Communauté de
Communes des Coëvrons,

Joël BALANDRAUD

ANNEXE 1

Dimensionnement des actions proposées (à titre indicatif)

Parcours immersif Alterfixe	2024-2025			
DÉPENSES			RECETTES	
Accompagnement des PP et des cédants		13 450,00 €	Conseil Départemental (AMI)	20 000,00 €
Frais de communication		7 000,00 €	Participation des 85PP x24j x15€/j	20 400,00 €
Vie et gestion des camps		30 000,00 €	Financements à trouver	24 900,00 €
Animation, coordination, évaluation		14 850,00 €		
TOTAL		65 300,00 €	TOTAL	65 300,00 €